

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/10-494-86 du 17/05/10

APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Destinataires : Tous les personnels enseignants du second degré

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La lettre DGESCO A1-1 n° 2009-0162 du 5 mai 2010 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2010-2011.

Conformément à cette lettre, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

Il est rappelé que les objectifs de ce dispositif de formation s'inscrivent dans le cadre de l'ambition 2 du projet d'académie. Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification. Une attention particulière sera portée aux candidatures d'enseignants dont les EPLE d'affectation comportent une UPI, une post-UPI, ou qui désirent s'inscrire dans cette voie.

Une réunion d'information sur les formations préparatoires et la certification, destinée aux personnels qui souhaiteraient préciser leur projet dans ce domaine, aura lieu le **mercredi 9 juin 2010 à 14 h à l'IUFM, site d'Aix en Provence.**

Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à l'adresse mail : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé du dossier ASH, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

[au plus tard le lundi 14 juin 2010.](#)

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2010-2011

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Adresse personnelle :		Date de naissance :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones :
Concours Education nationale et date de titularisation :		
<input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> CAPES <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> CAPLP <input type="checkbox"/> Autres :		
Diplômes :		

Etablissement d'exercice, discipline d'enseignement, adresse et téléphone :

--

Interventions prévues en 2009-2010 auprès d'enfants handicapés ou nécessitant un enseignement adapté.

	<u>Nombre d'heures par semaine</u>	<u>Nom de l'Etablissement.</u>
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA <input type="checkbox"/> UPI <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> Accueil d'enfants handicapés dans l'établissement d'origine <input type="checkbox"/> autre (à préciser)		 <u>Préciser le nombre d'élèves accueillis :</u>

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles importants des fonctions cognitives	<u>N° :</u>
Option F : IUFM Aix en Provence Auprès des SEGPA	<u>N° :</u>
Option A : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N° :</u>
Option B : Formation au INSHEA de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N° :</u>
Option C : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficiência motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N° :</u>

Avis circonstancié du Chef d'établissement .**Motivations du candidat :****Aptitude à s'insérer dans une équipe pluricatégorielle :****Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :****Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :** *Vous trouverez pour vous aider une synthèse sous forme de fiches du BO spécial n° 4 du 26/02/2004.***Date****Signature :****Cachet de l'établissement** **Avis favorable** **Avis défavorable**

Lettre de motivation du candidat

(faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention)

Certification complémentaire et formations
pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves
en situation de handicap dans le second degré

Cadre réglementaire de référence : BO spécial n° 4 du 26 février 2004

Année 2010-2011

I. LA CERTIFICATION

- **Le cadre général du 2CA-SH**

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré de toutes disciplines, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, graves difficultés scolaires).

- **Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner (l'examen comporte différentes options)**

Option A second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F second degré : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- **Les modalités d'organisation de l'examen**

Deux épreuves consécutives :

- Une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie (notée sur 20 points, note \leq 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Suivie d'un entretien qui doit permettre au candidat de justifier ses démarches mettant en valeur les adaptations réalisées ainsi que les modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).

- La soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum), d'une durée de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire doit témoigner d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Les candidats déjà titulaires du 2CA SH et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes suivi d'un entretien.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

Les formations aux options A, B et C se déroulent à l'INSHEA de SURESNES (consulter le site à l'adresse www.inshea.fr) ou, pour l'option A ou C, à l'IUFM de LYON (consulter le site à l'adresse lyon.iufm.fr)

Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille (consulter le site à l'adresse www.aix-mrs.iufm.fr).

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.

2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des UPI revêtent un caractère prioritaire.

3. Le dispositif d'aide au remplacement des personnels en formation par les services du Rectorat est reconduit facilitant ainsi les départs en formation des personnels sans priver les élèves des enseignements obligatoires.

4. Les personnels enseignants, sans élève en situation de handicap dans leurs classes et dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en Unité Pédagogique d'Intégration (UPI), à leur demande et en fonction des postes disponibles. Ils doivent se signaler auprès de la DAFIP pour faire valider l'organisation envisagée.

5. A l'issue de la formation théorique et en vue de se préparer à l'examen, les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement par les conseillers pédagogiques des IEN –ASH.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille

- Dimension disciplinaire et optionnelle :

150 heures de formation (6 semaines de regroupement) dont 87 heures consacrées à l'U.F.1. Ces 87 heures mettront l'accent sur la relation discipline – option.

La formation est construite autour de 3 grandes unités de formation. (UF). Définies par la circulaire n° 2004 – 103 du 26/6/2004 *Cadre de référence pour les contenus de formation préparatoire au 2 CA-SH.*

UF1: pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

Différencier pour construire des savoirs : de l'évaluation des connaissances et compétences des élèves aux adaptations nécessaires, en lien avec les besoins particuliers repérés.

Scolariser des adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

Organiser et mettre en œuvre des démarches et des situations pédagogiques.

Construire des savoirs. 87 heures.

UF2: pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle. 24 heures.

UF3: pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social. 15 heures

Accompagnement des stagiaires dans l'élaboration du mémoire professionnel et préparation à l'examen. 24 heures.

Le mémoire professionnel est un texte structuré selon une cohérence rigoureuse que le sommaire rend lisible. Il témoigne d'une réflexion en prise sur l'expérience et sur la mobilisation des connaissances permettant de penser la dimension professionnelle de l'enseignant du second degré accueillant des élèves en difficulté scolaire grave ou en situation de handicap.

Il met en relation les aspects propres à la discipline ou à la spécialité avec les caractéristiques des situations d'enseignement induites par les besoins particuliers des élèves.

L'objet du mémoire se fonde sur l'étude d'une situation de scolarisation d'élèves, en difficulté scolaire grave ou en situation de handicap, que son intitulé permet de problématiser.

Il évolue avec la formation et s'y intègre. Il fait l'objet d'une aide à l'écriture et d'un accompagnement.

Les références théoriques aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Ces références ne sont pas isolées de la recherche mais s'y intègrent. Elles organisent la réflexion sur la pratique et en rendent compte autrement que par une simple description.

La soutenance vise à expliciter la réflexion et son évolution en lien avec la formation. Elle permet de revenir sur l'origine du questionnement et sur l'évolution des représentations et la réflexion.

- Dimension transdisciplinaire et transoptionnelle

Au cours d'un même module, des temps de formation regroupant des enseignants de diverses disciplines et se préparant à des options différentes, sont organisés. Ils intègrent des problématiques communes.

- Calendrier

Les sessions d'une semaine chacune sont réparties, au cours de l'année scolaire 2010-2011, de la façon suivante :

du 13/12/2010 au 17/12/2010

du 17/01/2011 au 21/01/2011

du 14/02/2011 au 18/02/2011

du 21/03/2011 au 25/03/2011

du 11/04/2011 au 15/04/2011

du 09/05/2011 au 13/05/2011

Une journée par semaine de regroupement est consacrée à des activités complémentaires à la formation :

- travail en médiathèque
- rédaction et suivi de mémoire
- stage en établissement avec public à besoins éducatifs particuliers, notamment pour les personnels n'ayant pas de pratique professionnelle auprès de tels élèves. Un ordre de mission donnant droit à défraitements sera établi par la DIFOR au vu d'un programme nominatif de visites produit par les IEN ASH concernés.

Remarque :

L'option F du 2CA-SH peut favoriser le développement de compétences professionnelles particulières pour enseigner auprès d'élèves en grande difficulté dans les apprentissages.

III L'AFFECTATION POST CERTIFICATION

La possession du 2CA-SH permet d'accéder à des postes entiers ou à des compléments de service en UPI, en post UPI, en SEGPA, en EREA, en UPR (Postes en établissement pénitentiaire), et en Etablissements Hospitaliers.

Les demandes sont examinées de façon prioritaire selon les modalités définies dans le BA annuel – spécial Mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation -.

IV. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d'initiative nationale pour les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation de leurs compétences et de leurs connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P.

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires (<http://dafip.aix-marseille.fr>).